

Zeitschrift: Revue Militaire Suisse
Herausgeber: Association de la Revue Militaire Suisse
Band: - (2023)
Heft: 4

Artikel: La police de l'Armée
Autor: Vautravers, Alexandre
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-1055291>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 08.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>



Présentation de trois systèmes de drones et de leur utilisation, à proximité de l'aéroport de Sion.
Photo © A+V.

Police militaire

La police de l'Armée

Col EMG Alexandre Vautravers

Rédacteur en chef, RMS+

Sion, mercredi 12 avril 2023 : La police militaire (PM) célèbre le 166^e anniversaire de sa création, avec ses «vétérans». Le premier détachement de policiers militaires a en effet vu le jour le 12.04.1853. A l'époque, il s'agissait d'assurer les déplacements de troupes. Depuis, certaines missions demeurent et bien d'autres se sont ajoutées : protection de personnes et d'objets au sein de l'armée; prestations de protection de l'armée contre l'espionnage; appui aux autorités; compétences dans le domaine des prisonniers militaires; le rôle de prévention et les garants de l'ordre et de la discipline au sein de l'Armée.

La RMS+ a consacré en 2022 un numéro thématique à la PM et les organisations comme les unités y ont été largement présentées. Mais les temps changent. Le conflit en Ukraine, l'augmentation des risques militaires/étatiques ainsi que défis actuels et futurs nous forcent à continuellement nous remettre en question et à nous poser de nouvelles interrogations. Si ces prochaines années on peut raisonnablement s'attendre à une augmentation des budgets, il faut simultanément tenir compte de possibles ajustements des effectifs afin d'alimenter de nouvelles capacités, ainsi que de gros défis en termes de matériels et d'équipements tant sur la quantité que sur la qualité.

Pour le commandant, le brigadier Raynald Droz, «la PM de demain devra comme aujourd'hui garantir les compétences et les prestations exclusives de police de l'Armée.» Et elle pourra contribuer – en coopération avec de nombreux autres partenaires tant militaires que civils – aux tâches dites complémentaires.

Le projet de développement de la PM (WEMP) a donc pour objectif de resserrer les liens et les synergies au sein de la composante professionnelle afin de gagner en liberté de manœuvre et efficience; de renforcer l'homogénéité des composantes de milice en fixant clairement les capacités attendues dans toutes les situations sa crédibilité. Il s'agira entre autres de maintenir les compétences exclusives en matière de maintien et rétablissement de l'ordre (SO/CRC) et de développer les compétences de détention

militaire en étroite collaboration avec tous les partenaires concernés (SRM, Auditeur en Chef, divisions territoriales, etc). Etant donné qu'une diminution des effectifs est ordonnée, les missions, les fonctions et l'emploi des bataillons de police militaire pourraient évoluer: ainsi à partir des quatre bataillons de PM actuels, on pourrait constituer deux bataillons de grenadiers de PM. Ces deux corps de troupes seraient même susceptibles de devenir les formations d'alarme au niveau de l'armée. Ils seraient dès lors, de véritables «ponts» entre les moyens engagés au pied levé (polices cantonales, formations de militaires professionnels) et la mise sur pied rapide de formations de milice directement disponibles. De manière générale, les critères de recrutement et la formation devraient être réévalués, afin de garantir l'attractivité et la qualité des personnels mais aussi l'accès à du personnel féminin essentiel dans ce type de capacités.

Les invités et anciens membres de la PM ont eu l'occasion de visiter plusieurs ateliers présentant :

- le travail de la police judiciaire – axé principalement sur la préservation des traces, les analyses et le travail d'enquête.
- Les missions TIGER et FOX, plus connues dans le monde civil sous l'appellation «Air Marshals», visant à la neutralisation de potentielles menaces dans l'aviation commerciale.
- L'engagement de drones dans le domaine de la recherche de personnes disparues, la réalisation de prises de vue de scènes d'accidents ou d'événements particuliers.
- Enfin l'engagement de la PM au profit de la prévention des accidents dans l'armée – principalement dans le domaine de la circulation routière, de l'abus d'alcool ou de stupéfiants.

Les défis sont donc très nombreux, mais la police militaire remplit ses missions 24/7 sur tout le territoire national et elle assure la protection des infrastructures clés de notre armée.